

LES SOCIOLOGUES FACE AUX DÉFIS DE LA MODERNITÉ:

LE CAS DE LA SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

Jean Kellerhals

Université de Genève

Le thème de ce colloque — comment les sociologues interprètent-ils la modernité, comment cette dernière leur impose-t-elle une révision radicale de leurs paradigmes — semble particulièrement pertinente dans le domaine de la famille. Celle-ci a connu en effet, entre 1965 et 1985, dans les pays industriels, des mutations considérables. En moins de vingt ans la divortialité fut multipliée par trois en moyenne; dans la très grande majorité des pays, le renouvellement des générations cessa d'être assuré; les femmes entrèrent massivement sur le marché du travail; les indices du moment de nuptialité baissèrent de 30% à 40%; les remariages se firent plus rares; les situations de fait, cohabitations de jeunes et unions libres, d'exceptions devinrent comportements socialement admis; dans un certain nombre de populations, le taux des naissances hors mariage bondit jusqu'à représenter 20%, voire davantage, de l'ensemble des naissances (Chesnais, 1985; Festy, 1985, Roussel, 1987). Ce mouvement, pour l'Europe, se diffusa du Nord au Sud.

Comment la sociologie de la famille serait-elle restée indifférente à ces mutations? J'aimerais brièvement montrer qu'elles ont changé les principaux paradigmes de la sociologie de la famille dans un de ses domaines centraux: celui de l'interprétation et de la typification des interactions familiales. J'évoquerai surtout trois mutations épistémologiques interreliées: 1) Les nouvelles tentatives de définition de

la rationalité familiale; 2) La perte d'impact des modèles de déficit dans l'interprétation de la cohésion familiale; 3) Le remplacement du concept de privatisation familiale par celui de coordination conflictuelle.

1. **Quelle rationalité dans les échanges familiaux?**

Un premier fait d'importance est que l'insertion massive et durable des femmes sur le marché du travail salarié contraint les sociologues à remettre en cause la crédibilité d'un pôle essentiel du fonctionnalisme parsonien dominant au début des années 60, à savoir que le groupe familial développe spontanément une rationalité collective des échanges. Celle-ci serait fondée sur la distinction et la complémentarité entre instrumentalité et expressivité, telle qu'exprimée dans la division sexuelle des rôles domestiques. Dans l'optique parsonienne, cette structuration maximise la productivité du groupe, limite les conflits interpersonnels, et garantit enfin une bonne socialisation. Son efficacité sociale fait donc que les acteurs y recourent tout spontanément. Dès lors, cette perspective suppose qu'il existe une aimable harmonie entre les intérêts du groupe et ceux de la société globale. Par contraste, les formes variantes de division du travail familial (double carrière notamment) sont jugées dangereuses pour l'équilibre du groupe et le développement individuel.

Dès les années 70, par réaction contre une stigmatisation que le nombre d'épouses salariées rendait scandaleuse, quantité d'études américaines ont au contraire montré l'impact positif du travail salarié des femmes sur le partage du pouvoir dans la famille, sur l'efficacité des consignes éducatives, sur la satisfaction conjugale. Vers ces mêmes années, en Europe, A. Michel s'est faite la promotrice de nombreuses études montrant que le travail féminin avait un effet certain sur l'égalitarisme dans la famille, et qu'à son tour celui-ci régissait la satisfaction dans le groupe conjugal et l'efficacité de certaines conduites éducatives (Michel, 1972).

Du coup, la cohésion du groupe est alors décryptée en termes de confrontation et d'harmonisation des pouvoirs dans un échange inégal — figure de la *négociation* — plutôt que dans les termes de la conformité à un modèle objectivement rationnel. En effet, on observe aisément à ce propos que, jusque vers 1960-65, les concepts de pouvoir est presque absent d'une sociologie de la famille qui apparaît, selon Burgess, comme démocratique, consensuelle, parce que la rationalité collective de la division des rôles est si évidente aux acteurs qu'elle n'appelle pas de conflit sur la nature et l'ampleur de l'échange. Dès les années 70, au contraire, le pouvoir devient une notion centrale tant pour l'analyse interne (rapports de sexes et de

génération) que pour l'analyse externe: il se développe une perception conflictualiste des rapports entre famille et société globale. On redécouvre à ce propos combien l'histoire des stratégies de familiarisation a été violente et comment, réciproquement, les loyautés familiales peuvent bloquer les exigences fonctionnelles de la société globale. A cet égard, on (Ariès, Leach, Sennett, etc.) a critiqué d'une part l'«enfermement» familial (ce que Sennett, appelle les tyrannies de l'intimité). D'autre part, on a montré que le repliement de la sociabilité sur le groupe familial est générateur de frustration et de violence (cf. aussi Gelles et Strauss, 1979) tout autant que d'épanouissement. Ainsi, les belles homologues structurales du fonctionnalisme, les isomorphismes, se défont.

Le développement de la figure de la négociation des échanges s'accompagne nécessairement d'un certain abandon de l'évolutionnisme au profit d'un accent mis sur la diversité des types, irréductibles les uns aux autres, d'interactions familiales. Dès lors, comment les caractériser? Quelles dimensions retenir pour la construction typologique des interactions familiales? Sur la base des typologies proposées dans les années 80 par les sociologues de la famille, on peut prétendre que trois variables principales permettent de construire l'espace de ces interactions. Un premier axe distingue les familles fondées sur une cohésion par «fusion», ou consensus, des familiaires, de celles dont la solidarité repose plutôt sur la spécificité et l'autonomie des membres de la famille. Un deuxième axe typologique — à savoir le mode de régulation — oppose les familles à dominante normative de celles où la coordination des actions est plutôt communicationnelle. Dans le premier cas, des règles générales et constantes, extérieures, souvent élaborées en dehors du groupe familial, balisent le comportement des conjoints. Ici, les rituels familiaux sont importants. Dans le seconde, on répugne à fixer des normes une fois pour toutes: l'intention ou le désir du moment l'emporte en importance sur la règle. Enfin, un troisième axe — celui de l'intégration — oppose des familles «ouvertes», pour qui les relations internes semblent se nourrir et prendre sens par des contacts externes fréquents et intenses à des familles très repliées sur elles-mêmes, assurant leur équilibre grâce à l'élimination des perturbations externes.

Certains indices montrent que, sur les huit types que définissent, en théorie, ces axes, trois sont en fait particulièrement fréquents. Les familles «Bastion» sont caractérisées par une conception assez fusionnelle des échanges familiaux, par une régulation de ceux-ci sur une base principalement normative et par le repli face à un extérieur jugé menaçant ou peu gratifiant. Les familles «Contrat» sont au contraire caractérisées par l'autonomie que se reconnaissent en principe les membres du groupe, par une très forte interaction avec l'environ-

nement, et par une régulation des échanges sur une base plus communicationnelle que normative. Enfin, les familles «Compagnonnage», plus fréquemment décrites dans la sociologie contemporaine de la famille, sont caractérisées par une conception fusionnelle de l'échange, accompagnée toutefois par une valorisation de l'intégration externe et par une régulation essentiellement communicationnelle.

De nombreuses recherches ont relié ces types à la position de classe des familles (Kellerhals et al., 1984). C'est ainsi, par exemple, que l'accent mis sur la fusion, sur la régulation normative, et sur le repli, apparaît comparativement plus caractéristique des milieux sociaux faiblement dotés, tandis que des atouts socio-économiques importants inclinent à préférer un style de cohésion fondé l'autonomie individuelle, une régulation de forme communicationnelle et une intégration prononcée par rapport à l'environnement.

Mais une fois acquise l'idée de la diversité des types d'interactions, il reste à déterminer la logique organisant le choix des familiers en ce domaine. Quel paradigme employer?

Généralement, vers la fin des années soixante et le milieu soixante-dix, le point de vue «économiste» sur la rationalité des échanges familiaux domine, avec les célèbres travaux Becker ou d'Easterlin (Becker, 197.; Easterlin, 197.) sur les déterminants de la fécondité et sur les «home economics». De même dans la théorie des ressources de Blood et Wolfe ou dans le point de vue de Lemmenicier. Dans tous ces cas, on considère les conjoints comme des sortes de décideurs visant à optimiser leur production familiale. L'idée centrale est que les choix familiaux dépendent de l'importance et de la structure des ressources du groupe. Par exemple, l'enfant est perçu comme un bien de consommation dont l'accueil dépend directement des ressources matérielles du couple. De même, l'insertion professionnelle féminine est lue comme le résultat d'un calcul comparatif entre gains et coûts économiques et symboliques des activités en jeu. Le divorce apparaît comme un moyen de choisir entre des alternatives inégalement rentables. Plus largement, l'observation largement répandue de styles d'interactions fondés sur la fusion et le repli dans le bas de l'échelle sociale, alors qu'elles sont plus fréquemment basées sur l'autonomie et l'ouverture dans les milieux lettrés, est donnée comme la preuve d'un essai de protection de capitaux symboliques et de prestiges.

Toutefois, ces interprétations — comme l'ensemble des modèles micro-économiques d'analyse du comportement — butent sur la difficulté tant de fois observée de donner une définition satisfaisante de la valeur des ressources en jeu. Elles s'exposent par là à la tautologie ou à l'insipidité.

C'est peut-être pourquoi on trouve aujourd'hui, sous la plume de Menahem ou d'autres, une insistance nouvelle sur l'idée de *construction normative* de la famille, c'est-à-dire sur l'élaboration d'un projet ou d'un mythe du groupe familial qui transcende les déterminismes micro-économiques aussi bien que les pseudo-rationalités fonctionnelles et donne sens à la quotidienneté. En cela, le projet de rationalité économique ne serait que l'un des trois logiques observables, les deux autres étant l'identification à un modèle ou à un projet collectif d'une part, la recherche exacerbée d'une autonomie interdisant toute fusion et tout investissement collectif (par peur de perte d'indépendance) d'autre part. J'avancerai toutefois l'hypothèse que, plutôt que de constituer trois logiques distinctes, s'appliquant à des familles différentes, ces recherches de rationalité, d'identification et d'identité se combinent selon une hiérarchisation spécifique à chaque famille et susceptible de rendre compte de leurs choix en matière de cohésion, de régulation et d'intégration.

2. La perte d'impact des modèles de déficit

Comment s'étonner que le passage de la perspective du consensus à celle de la négociation se soit traduit par une mutation des thèses utilisées dans l'analyse des crises et des ruptures familiales? Ce deuxième tournant consiste en l'abandon des modèles de déficit dans l'explication de l'adaptation familiale. En matière de divorcialité, l'évolution des taux fut si soudaine et si forte qu'elle rendit très vite obsolètes ou fragiles les explications de l'inadaptation familiale fondées sur l'idée d'une carence (ou d'un déficit) particulière du couple. Longtemps de telles interprétations avaient prévalu. Trois pistes principales avaient notamment été explorées. D'abord, le divorce avait été perçu comme la conséquence d'une carence de socialisation. Jeune âge au mariage, absence de connaissance de l'autre, climat familial perturbé, autant de facteurs qui paraissaient compromettre le bon apprentissage de la relation à autrui et donc celle du couple. Ensuite, on analysait aussi les désunions en termes de manque de ressources. En effet, les modèles contemporains de mariage exigent une forte dotation en pouvoir d'achat (confort domestique, établissement des enfants, prestance sociale du couple, etc.), en outils intellectuels (aide aux enfants, choix économiques, tactiques de mobilité sociale, etc.) et enfin des gratifications affectives réciproques et intenses. On peut, dans ces conditions, estimer que tous ne sont pas dotés des qualités nécessaires et que de ce fait les milieux défavorisés seraient caractérisés par un taux de divorce plus élevé. Enfin, on a jugé que certaines ruptures résultent d'un manque de proximité intellectuelle, idéologique ou culturelle entre les conjoints. En ce sens, l'hétérogamie favoriserait les conflits et conduirait à la séparation. Dif-

férences d'âge, de religion, de race ou d'instruction, sont alors stigmatisées comme autant de facteurs de risque (Lewis et Spanier, 1979).

* * *

Ces perspectives peuvent sans doute rendre compte de fluctuations autour de la moyenne. L'augmentation massive et soudaine des taux montre cependant que les facteurs qui viennent d'être évoqués n'expliquent pas la tendance générale (Roussel, 1980; Kellerhals, 1986). Plutôt donc que d'interpréter la majorité des séparations comme le résultat de carences ou de déficit, il convient alors de mettre au premier plan de l'analyse l'importance des tensions structurelles et culturelles dans le couple. Quatre d'entre elles me paraissent particulièrement importantes: 1) la tension entre l'omniprésence du pouvoir dans la famille et l'absence de modèles idéologiques légitimant celui-ci: l'idéologie familiale est iréniste; 2) la tension entre la force des revendications individualistes et l'importance des modèles de fusion; 3) la tension entre la rigidité des régulations familiales — Scanzoni parle de morphostase — et l'aspect morphogénétique des relations sociales environnantes; 4) la tension entre l'acuité nouvelle des comptabilités des droits / devoirs dans la famille et la dénégation de leur existence dans une idéologie de la gratuité des échanges.

* * *

Cela dit, l'augmentation des divorces se traduit réciproquement par une croissance des familles «recomposées», c'est-à-dire impliquant un ou deux conjoints ayant vécu préalablement dans une autre famille nucléaire ainsi qu'un ou plusieurs enfants de cette union précédente. Ce type de regroupement impose aussi à la sociologie une remise en cause des modèles de déficit. En effet, dans cette situation, les liens biologiques et les relations de vie quotidienne ne se correspondent plus nécessairement. A la dichotomie d'hier — membre ou non-membre du ménage-famille — succède aujourd'hui une diversité considérable des types d'affiliation au groupe familial, de formes de «parentalité» (Lebovici, 1985). Or on aperçoit bien qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de terme propre pour qualifier ces appartenances partielles, épisodiques, sectorielles. Ce défaut de vocabulaire, révélateur d'une certaine forme de «sous-institutionnalisation», a conduit nombre de chercheurs des années 70 à tester l'hypothèse selon laquelle les familles recomposées constituent un mauvais contexte de socialisation ou de relation. Soit parce que l'ombre de l'ex-époux est

toujours menaçante, soit parce que les conflits de rôle sont trop prégnants. La revue de la littérature faite par I. Thery (1987) montre que cette hypothèse de carence n'est guère solide. Il faut bien dire sur ce point que le sens commun et la sociologie font ici bon ménage. De même que le premier crut voir des Cendrillon dans chaque famille recomposée, la seconde a le plus souvent traité l'anomie en termes négatifs, sans voir suffisamment que ces situations anomiques sont quelquefois génératrices d'innovation tout autant que sources de désorientation. Il est donc grand temps que l'on étudie les nouvelles «figures» familiales, par exemple le passage des stratégies de séduction du seul niveau intragénérationnel. Mais du coup il faut s'apercevoir que la sociologie sait mal analyser les systèmes d'échange à géométrie variable, à frontières inconstantes. Elle a développé avec intelligence des modèles d'analyse de la relation contractuelle unifonctionnelle aussi bien que des idéaux-types d'une «gemeinschaft» dans laquelle, au contraire, le destin de l'individu et celui du groupe se confondent. J'estime qu'entre les deux elle ne propose rien, et qu'il faut remédier à cette carence.

* * *

Mais l'abandon complet des modèles de déficit en ce domaine suppose que l'on accepte une sorte de renversement des perspectives classiques dans la définition de la famille. La «famille nucléaire» est en effet définie à partir de l'union de deux parents. Les réseaux de familles recomposées paraissent au contraire plus facilement saisissables à partir des liens et territoires que définissent les enfants. Dans la sociologie classique de la famille, l'enfant s'explique par les liens des adultes. Il faut aujourd'hui compléter cette perspective en voyant comment les relations entre adultes appartenant à divers groupes nucléaires s'organisent autour de l'enfant. On passe ainsi de l'idée de groupe domestique à celle de réseau de coopération.

3. De la privatisation à la coordination

Une troisième remise en cause des schémas fonctionnalistes a porté sur la notion de privatisation de la famille. Si la famille traditionnelle est analysée en termes d'institution, il a semblé un moment que la famille moderne était caractérisée par une sorte d'indifférence des institutions à son égard. L'égoïsme des familiers couples semble, en effet, aller de pair avec une sorte d'acquiescement du droit, qui, dans ce domaine, se «retire» de certains secteurs où jusqu'ici sa légitimité n'était pas contestée (Carbonnier, 1978). Tantôt, comme en

Suisse, la révision du droit du mariage fait que celui-ci ne dit plus rien de l'organisation domestique et consacre l'égalité des conjoints. Tantôt, comme en France et en Grande-Bretagne, les modifications portant surtout sur la dissolution de l'union conjugale donnent une plus grande autonomie aux couples pour définir les modalités de leur vie commune ou de leur rupture. Comme cette sorte de retrait du droit est contemporaine d'une augmentation massive des unions de fait, sur lesquelles pour le moment le juridique a peu de prise, on peut se demander si l'on n'assiste pas à la fin du contrôle social sur la famille. C'est une thèse qui fut souvent évoquée ces récentes années et contre laquelle, avec d'autres (cf. Commailles, 1987; Perrin 1985), je m'inscris en faux. D'abord, en effet, les changements intervenus dans le droit du mariage ne font quelquefois que transférer au niveau administratif et judiciaire l'établissement des normes et procédures primitivement définies par la loi. Celle-ci, ou l'instance judiciaire, habilite des experts (médecins, travailleurs sociaux, etc.) et leur confie la responsabilité de l'encadrement familial. En cela, le mouvement historique serait moins celui d'une privatisation ou d'un retrait que celui d'un camouflage ou d'un *aggiornamento* des formes de légitimation de l'intervention étatique.

* * *

Plus largement, la fonction régulatrice du droit est comme remplacée par une foule de spécialistes de la famille qui encadrent celle-ci dans ses décisions importantes comme dans ses fonctionnements quotidiens. La division croissante du travail dans les professions sociales (Fragnière) n'a pas épargné le champ familial: à part les thérapeutes de famille et les conseillers conjugaux, on trouve des psychologues et psychiatres de l'enfance, des puéricultrices, des assistants sociaux, des gynécologues, des aides familiales, des pédiatres, des orienteurs scolaires et professionnels, sans parler des sexologues. Tous gèrent le domaine de la famille. Si leur présence est presque imperceptible en temps «normaux», elle devient obsédante dès qu'un membre de la famille sort des avenues reconnues. Et que dire des contrôles multiples représentés par les magazines, les enquêtes d'opinions, les vulgarisations scientifiques, etc? En fait, les représentations normatives — scientifiques ou vulgaires — de la famille n'ont jamais été si nombreuses ni si intenses.

On peut, avec Schulteis et Luscher (1987), voir deux raisons complémentaires à ces nouveaux contrôles. D'une part, ils peuvent apparaître comme une réponse «fourre-tout» au désarroi de ceux que les bouleversements de l'éducation, des styles d'expression sexuelle, des rôles masculins et féminins laissent sans modèle de comporte-

ment, en ce sens, la réponse n'aurait pas de légitimation interne mais serait un simple effet marché: la demande est telle que n'importe quelle réponse trouve preneur. Le fait qu'à une conduite réglée par l'institution se substitue une histoire faite de choix successifs et astreinte à la seule, mais combien difficile, «obligation de liberté» trouve par exemple un écho dans les consultations de thérapie conjugale et familiale. Derrière la diversité des motivations déclarées pour ces consultations se profile le plus souvent une même et nouvelle angoisse: ceux-là même qui récusent la règle juridique, écrit J. Lemaire (1987), s'inquiètent de leur normalité biologique ou psychique et pressent l'expert de les rassurer ou de les informer (Foucault, 1976).

A l'interdit de transgresser la loi succède la hantise de la normalité.

Mais on peut au contraire lire dans cette croissante profusion de spécialistes de la famille l'effet du développement des sciences de l'homme. Les savoirs scientifiques sur la communication et ses troubles, sur la psychogénèse de l'enfant, sur la dynamique des groupes, etc. se sont énormément complexifiés et proposent aujourd'hui, au nom de la vérité scientifique, de multiples stratégies d'action. Effet de marché également, cette diffusion serait plutôt le résultat d'une inflation de l'offre.

Quoi qu'il en soit du poids respectif de ces interprétations, il serait naïf de penser que tous ces contrôles sociaux informent et transforment une instance privée qui, elle, serait une sorte de matière inerte. La causalité effective est ici réciproque. Comme le montre J. Commaille (1987), la régulation sociale est elle-même, en réalité, inspirée le plus souvent par le «pouvoir d'initiative du privé» et les décisions du politique sont généralement des compromis où les mouvements de l'opinion et les pratiques des individus ont joué un rôle moteur.

Ainsi, à l'image d'une famille recevant sa liberté de la modernité — imagerie des années 50 — succède celle d'une famille conquérant péniblement les territoires de sa quotidienneté. Une autre analyse devient alors primordiale, à savoir celle des modes de coordination entre les acteurs familiaux et les agents de la famille — écoles, services de santé, psychologues, avocats — dans la définition de l'orthodoxie familiale. Il m'apparaît, pour prendre le seul exemple des relations famille-école, que cette coordination peut utilement être typée à l'aide des trois variables que sont 1) la *spécificité ou la diffusion* des compétences que se reconnaissent ou se contestent les familiers et les agents sur le destin de l'enfant, 2) la *hiérarchie d'arbitrage* qui s'établit entre ces instances et enfin 3) les pratiques de *participation ou d'ignorance réciproque* que construisent les acteurs concernés.

Je conclus. L'analyse de la famille des 30 glorieuses (1945-1975) s'est largement menée sur des paradigmes et des thématiques «ludiques», avec, à peine, l'ombre fugace de disputes d'enfants. Les ruptures récentes la rétablissent dans une problématique que l'ethnologie avait valorisée: celle d'un ardu procès de travail auquel il arrive, fort heureusement, que l'on prenne quelquefois plaisir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLAN G., *Family Life*, Oxford et New York, Basil Blackwell, 1985.
- ARIES Ph., «Deux motivations successives au déclin de la fécondité en Occident», *Contribution au séminaire de Bad-Homburg*, avril 1980.
- ARONOFF J., CRANO W. D., «Conceptual Development in the Social Science, with Special Reference to Role Complementarity in the Family», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 13, 1982.
- BECKER G. S., «A Theory of Marriage» *Journal of Political Economy*, vol. 81, 1973.
- BECKER G. S., A Theory of Social Interactions, *Journal of Political Economy*, 1974. vol. 82, n.º 6, pp. 1063-1093.
- BERGER P. L. et BERGER B., *The War over the Family*, New-York, Anchr Books, 1983.
- BLOOD R. et WOLFE D., *Husbands and Wives: the Dynamics of Married Living*, New York, The Free Press, 1979.
- BOURGUIGNON O., «L'expérience du divorce parental: une enquête auprès d'adolescents», in *Du divorce et des enfants*, Paris P.U.F., 1985.
- CARBONNIER J., *Sociologie juridique*, Paris, P.U.F., 1978.
- CHESNAIS J-C., *Les conséquences des tendances actuelles de la fécondité dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1985.
- COGSWELL B., SUSSMAN M., «Family and Fertility: The Effects of Heterogeneous Experience», in Burr et al. (eds) *Contemporary Theories about the Family*, New-York, Free Press, 1979.
- COMMAILLE J., *Familles sans justice?*, Paris, Centurion, 1987.
- EASTERLI (N. R.), «Toward a Socioeconomic Theory of Fertility», in Behrman J. et al. (eds) *Fertility and Family Planning: A World View*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1967, pp. 127-156.
- FOUCAULT M., *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- FESTY P., *Le divorce, la séparation judiciaire et le remariage*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1986.
- FRAGNIERE J-P., *Maîtriser la division du travail dans les professions sociales*, Lausanne, Réalités sociales.
- GELLES R. J., STRAUSS M. A., «Determinants of Violence in the Family: Toward a Theoretical Integration», in Burr et al. (eds) *Contemporary Theories About the Family*, New-York, Free Press, 1979.
- GIRARD A., *Le choix du conjoint*, Paris, PUF, 1964.

- KELLERHALS J. et ali., *Mariages au quotidien: inégalités sociales, tensions culturelles et organisations familiales*, Lausanne, Favre, 1982.
- KELLERHALS J., TROUTOT P. Y., «Divorces et modèles matrimoniaux: quelques figures pour une analyse des règles de l'échange», *Revue Française de Sociologie* 1982, vol. 23, n.° 2, p. 195-222.
- KELLERHALS J., «Transformations familiales et politique de la famille: quelques paradoxes», *Travail et Société*, vol. 10, n.° 3, 1985, pp. 419-426.
- LEBOVICI S. (ed), «Desir d'enfants et parentalité», *Revue de Pédiatrie*, XXI, n.° 6, 1985.
- LEWIS R. A., SPANIER G. B., «Theorizing about the Quality and Stability of Marriage» in BURR, HILL, NYE, REISS (eds), *Contemporary Theories About the Family*, New York, The Free Press, 1979, vol. 1, pp. 268-294.
- MICHEL A., *Sociologie du mariage et de la famille*, Paris, P.U.F., 1972.
- NYE F. I., «Family Mini Theories as Social Instances of Choice and Exchange Theory», *Journal of Marriage and the Family*, 1980, vol. 42, n.° 3, pp. 479-489.
- OLSON D., *Families: What Make Them Work*, New-York, Sage, 1983.
- PERRIN J.-F., *Comparaisons pour la réforme du droit matrimonial*, Lausanne, Payot, 1985.
- RODMAN H., «Marital Power and the Theory of Resources in Cultural Context», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 3, 1972, pp. 50-67.
- ROUSSEL L., FESTY P. *L'évolution récente des attitudes et des comportements à l'égard de la famille dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1979.
- ROUSSEL L., «Mariages et divorces: contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux», *Population*, 1980, n.° 6, pp. 1025-1039.
- SAFILIOS-ROTSCHILD C., «A Macro and Micro Examination of Family Power and Love: an Exchange Model», *Journal of Marriage and the Family*, 1976, vol. 38, pp. 355-362.
- SCANZONI J., «Social Processes and Power in Families, in Burr et al. (eds) *Contemporary Theories About the Family*, New-York, Free Press, 1979.
- SCANZONI J., *Tomorrow's Family*, New-York, Sage 1983.
- SENNETT R., *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- ZELDITCH M., «Cross-Cultural Analysis of Family Structure», In Christensen H. T. (ed) *Handbook of Marriage and the Family*, Chicago, Rand McNally, 1964, pp. 462-500.